

# Guide de bonnes pratiques sur le diagnostic territoire





# Objectifs du guide

L'objectif de ce guide est de traiter et analyser les informations recueillies afin d'identifier leurs impacts sur l'activité, la pratique, la connaissance du marché de l'emploi du CISP sur le territoire d'Orléans Métropole.

## Méthodologie de recherche :

- J'ai fait le choix d'une méthode de recherche qualitative car elle permet de collecter, comparer et analyser de grandes données descriptives nécessaire à notre analyse.
- Afin de collecter les données choisies, j'ai eu recours majoritairement aux sites officiels suivants :



- L'étude des données choisies répondra aux étapes de notre diagnostic de territoire (Géographie du territoire, population, économie...).
- Objectivement, cette récolte de données présente une limite, elle illustre notre sujet de diagnostic sur une période variable allant de 2019 à 2024 selon les sources.





# Géographie du territoire

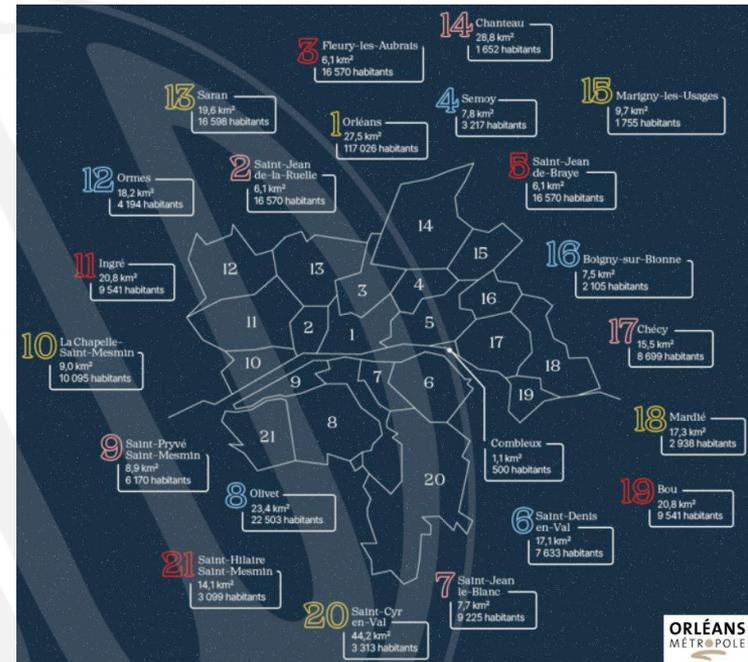
Le territoire d'Orléans Métropole conjugue une situation géographique centrale, sur un territoire global de 330 km<sup>2</sup>, 22 communes, rurales et urbaines, entre 980 et 116.238 habitants, de surfaces comprises entre 1,1 et 44,2 km<sup>2</sup>. Telle est la diversité du territoire orléanais, au milieu duquel trône une Loire sauvage et majestueuse.

La question de la transition écologique et énergétique de notre territoire est cruciale et transversale aux actions menées par Orléans Métropole (Biodiversité, rénovation de l'habitat, qualité de l'eau, alimentation, énergie, déchets, mobilité...).

Le territoire se compose de trois ensembles d'une superficie équivalente : 30% d'espaces naturels, 33% d'espaces urbanisés et 36% d'espaces agricoles dont 2.331 ha devenues Zones Agricoles Protégées.

Une agriculture très diversifiée est présente sur 25% du territoire métropolitain. Cependant, environ la moitié des exploitants sont âgés de 55 ans et plus, c'est un enjeu majeur de renouvellement des générations.

En 2018, dans le Loiret, 6,4 % des sols sont artificialisés.



Voici les relations qui servent de limites administratives aux villes incluses dans la communauté urbaine "Orléans Métropole" :

[Boigny-sur-Bionne](#), [Bou](#), [Chateaux](#), [Chécy](#), [Combleux](#), [Fleury-les-Aubrais](#), [Ingré](#), [Mardié](#), [Marigny-les-Usages](#), [La-Chapelle-Saint-Mesmin](#), [Olivet](#), [Orléans](#), [Ormes](#), [Saint-Cyr-en-Val](#), [Saint-Denis-en-Val](#), [Saint-Hilaire-Saint-Mesmin](#), [Saint-Jean-de-Braye](#), [Saint-Jean-de-la-Ruelle](#), [Saint-Jean-le-Blanc](#), [Saint-Pryvé-Saint-Mesmin](#), [Saran](#), [Semoy](#).





# Population

La densité de la population (nombre d'habitants au km<sup>2</sup>) en 2021 était de 873,4. Le territoire d'Orléans Métropole regroupe 292.001 habitants dont 20,5% ont entre 15 et 29 ans. Et environ 19.000 jeunes sont en contact avec la mission locale de l'Orléanais.

Dans le Loiret, 13,2‰ jeunes de moins de 20 ans sont allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et 2,5% de l'allocation adulte handicapé (AAH) au 31.12.2019.

POP T6 - Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2021

Catégorie socioprofessionnelle	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
<b>Ensemble</b>	<b>114 384</b>	<b>124 860</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Agriculteurs exploitants	180	54	0,0	0,1	0,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	4 635	1 733	0,4	4,3	1,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	15 755	11 889	2,4	19,5	6,0
Professions intermédiaires	16 955	20 059	10,1	24,7	6,4
Employés	10 683	26 075	14,7	22,8	6,3
Ouvriers	21 437	7 877	11,6	18,2	5,1
Retraités	26 204	33 227	0,0	0,1	67,9
Autres personnes sans activité professionnelle	18 536	23 945	60,8	10,2	6,5

Source : Insee, RP2021 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2024.

74,2% de la population des 15 à 64 ans est active, ce qui est un peu moins que le pourcentage des actifs du même âge dans le département (75,8%).

La médiane du revenu disponible sur Orléans Métropole, par unité de consommation en 2021, est de 23.230 euros. Cependant, 23,8% des 15 à 24 ans sont au chômage, ceux ayant peu ou pas de diplômes étant les plus touchés.

En 2023, en Centre-Val de Loire, la part des sortants précoces du système éducatif s'élève à 8 %.





# Économie

En 2022, Orléans Métropole a été désignée la ville la plus attractive de France pour l'emploi et le pouvoir d'achat immobilier, représentant un territoire favorable à l'implantation d'entreprises qui font l'économie de demain.

Intégrée à la [Capitale French Tech Val de Loire](#) depuis janvier 2024, un écosystème d'innovation florissant offre de belles opportunités de partenariats pour les acteurs locaux. Orléans Métropole dispose d'un tissu économique dense et structuré autour de plusieurs secteurs d'excellence, productifs composés de nombreuses structures de recherche publique et privée.



Sans oublier, l'importance du tourisme, facteur économique très présent, Orléans Métropole est prisée des amateurs de nature et de patrimoine.

**En 2022 , le produit intérieur brut (PIB) de Centre-Val de Loire s'élève à 30.225 € par habitant.**





# Transports

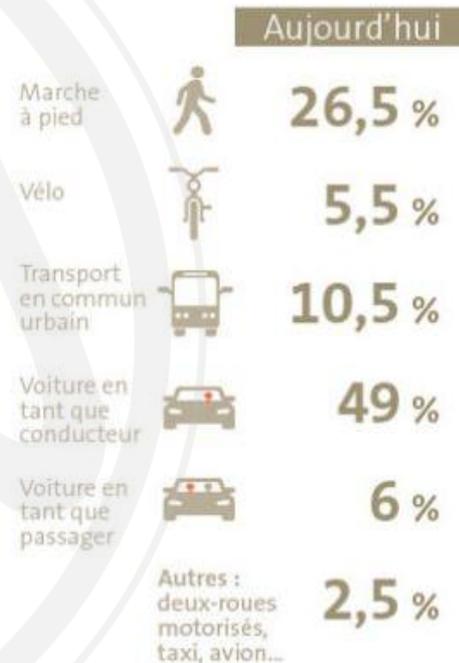
La Métropole organise la circulation sur les principaux axes routiers qui desservent le territoire, améliore le réseau de transports en commun (bus, tram, transport à la demande...) et gère l'ensemble des services de mobilité (Vélo+, Résa TAO, parkings Relais-tram, stationnement...).

Orléans Métropole possède des connexions ferroviaires importantes avec 2 gares principales, Les Aubais et Orléans et 2 de desserte, La Chapelle-Saint-Mesmin et Saint-Cyr-en-Val-La-Source. 2 projets de réouvertures pour Orléans-Châteauneuf-sur-Loire et Orléans-Chartres sont en cours pour améliorer la mobilité.

Le réseau de transport en commun Tao est présent sur l'ensemble du territoire métropolitain et propose une offre à tous les habitants, grâce à 2 lignes de tramway, 41 lignes de bus permanentes, 4 grandes zones de transport à la demande et un service pour les personnes à mobilité réduite.

Afin de faciliter la mobilité de chacun, créer du lien entre les différentes mobilités, 12 parcs relais situés aux abords des deux lignes de tram sont disponibles. Ainsi que de nombreuses infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Enfin, la Métropole d'Orléans aménage 428 km d'itinéraires cyclables et développent des zones réservées aux piétons.





# Logement

Le territoire d'Orléans Métropole comprend 145.854 logements. Depuis 2006, environ 1.000 logements par an sont construits pour maintenir le niveau de la population actuel et majoritairement sur les communes les plus éloignées du cœur métropolitain. La proportion de propriétaires occupants augmente avec l'éloignement au centre où les petits logements locatifs répondent notamment aux demandes des jeunes, étudiants ou actifs.

Avec plus de 10 000 logements terminés avant 1975, la réhabilitation du parc locatif social constitue un enjeu important pour Orléans Métropole. En effet, 29 % du parc social est classé en étiquettes E, F ou G. À compter du 1er janvier 2025, un logement dont le niveau de performance au DPE correspondant à la classe G est considéré comme indécemment et il est interdit de le proposer à la location.

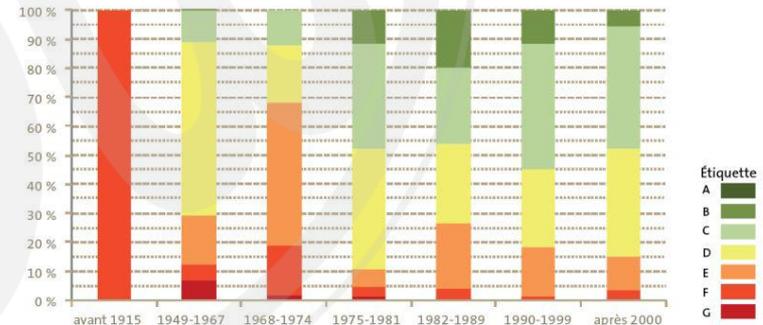
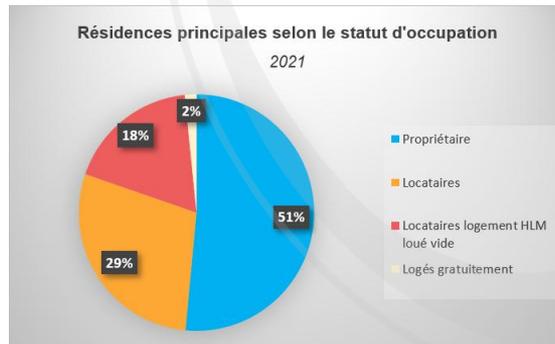


Fig.146 - Etiquette-énergie selon la période de construction,  
Source : diagnostic du PCAET, 2019



# Les quartiers prioritaires

Orléans Métropole compte 10 quartiers prioritaires, représentant 11 % de la population métropolitaine avec un taux de pauvreté de 45%, soit trois fois plus que la moyenne métropolitaine.

Un contrat de ville « Engagement quartiers 2030 » de la Métropole d'Orléans décrit l'ensemble de mesures pour réduire les écarts avec l'engagement et la mobilisation de 9 signataires (*Etat, Conseil Régional Centre-Val de Loire...*) et 18 partenaires (*France travail, Mission Locale de l'Orléanais...*).

Plusieurs axes d'amélioration pour l'ensemble des politiques publiques et créer des synergies entre les différentes initiatives mises en place :

- **Émancipation** Accès aux droits, éducation-parentalité, culture, sports, lien social, image des quartiers... ;
- **Santé/Handicap/Vieillessement** ;
- **Emploi** Emploi, formation, activité économique, lien avec les entreprises... ;
- **Transition Écologique** (habitat, urbanisme, mobilité) et numérique (accompagnement aux démarches, sensibilisation... ) ;
- **Tranquillité** Sécurité, prévention, lien police-population... ;
- **Axe Transversal** Axe applicable aux 5 premiers axes : aller vers, coordination, communication, lutte contre les discriminations, égalité femme/homme.



Source : Orléans Métropole



# Impact sur le métier de CISP (1/2)

Acteur du service public pour l'emploi, la Mission Locale d'Orléans accueille, informe, oriente et accompagne les jeunes de 16-25 ans (jusqu'à 30 ans pour les personnes RQTH), sortis du système scolaire, en construisant avec eux leurs parcours de vie vers l'autonomie professionnelle et sociale.

Le territoire d'Orléans Métropole bénéficie d'une position centrale très bien desservie, bénéfique pour accompagner les jeunes, les employeurs et profiter de partenariats pertinents.

Parmi la population d'Orléans Métropole, 23,8% des 15 à 24 ans sont au chômage, ceux ayant peu ou pas de diplômes étant les plus touchés. Actuellement, 19.000 jeunes de différents profils sont en contact avec la mission locale de l'Orléanais.

En suivant l'économie locale, plus de 19.000 projets de recrutement sont en cours avec 65.3% de difficulté attendu, on comptabilise 83.740 offres d'emploi pour 34.030 demandeurs d'emploi, les difficultés de recrutement pour les entreprises sont élevées sur Orléans Métropole qui a une forte intensité d'embauche. Plusieurs axes d'accès à l'emploi sont exploitables pour candidater ou se former :

- les secteurs porteurs d'emploi : pharmaceutique ; cosmétique et parfumerie ; logistique tel que le conditionnement, l'entreposage, le transport ; la production de matériels électronique et informatique ; le recyclage, la gestion des déchets et de l'eau ;
- le renouvellement nécessaire des exploitants agricoles ;
- l'apprentissage de l'anglais pour se démarquer dans ces secteurs à portée internationale ou se diriger vers le tourisme, part importante du riche patrimoine historique de plusieurs siècles d'Orléans Métropole ;
- le digital et l'IA par exemple, pour se préparer au monde de demain en profitant de la [Capitale French Tech Val de Loire](#).





# Impact sur le métier de CISP (2/2)

Se déplacer est essentiel, plusieurs axes s'offrent à nos bénéficiaires :

- la tarification junior (moins de 16 ans), jeunes (moins de 26 ans) et solidaire pour les personnes RQTH du réseau TAO de la Métropole orléanaise.
- La CARTE RÉMI LIBERTÉ JEUNE pour les moins de 26 ans, valable pour des trajets en train ou en car en région Centre-Val de Loire ou vers/depuis les réseaux TER de certaines régions voisines
- la carte Rémi YEP'S Centre-Val de Loire pour les 15-25 ans habitant, travaillant ou étudiant en CVDL qui permet de voyager gratuitement les WE et jours fériés.

YEP'S rassemble de nombreux dispositifs mis en place par la Région Centre-Val de Loire, il permet l'accompagnement des 15-25 ans dans tous les aspects de leur quotidien : études et orientation, emploi, santé, logement, transport, culture et loisirs...

En 2025, l'accompagnement auprès de bénéficiaires pour fournir conseils et aides essentiels pour le logement sera d'autant plus d'actualité pour ceux occupant un logement au DPE G qui seront désormais interdit à la location.

L'engagement et la mobilisation continuent auprès des quartiers prioritaires sur l'ensemble des mesures du contrat de ville « Engagement quartiers 2030 » de la Métropole d'Orléans.





# Sitographie

## **Plateforme de l'inclusion :**

<https://communaute.inclusion.beta.gouv.fr/forum/le-diagnostic-de-territoire-dans-linsertion-professionnelle-156/>

<https://communaute.inclusion.beta.gouv.fr/forum/construire-une-veille-dinsertion-120/>

## **Sources:**

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=EPCI-244500468>

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-244500468>

[https://www.insee.fr/fr/outil-interactif/5367857/details/territoires/90\\_DDE/92\\_DEV/92J\\_FigureT1#](https://www.insee.fr/fr/outil-interactif/5367857/details/territoires/90_DDE/92_DEV/92J_FigureT1#)

[https://www.insee.fr/fr/outil-interactif/5367857/details/territoires/90\\_DDE/92\\_DEV/92N\\_FigureT5#](https://www.insee.fr/fr/outil-interactif/5367857/details/territoires/90_DDE/92_DEV/92N_FigureT5#)

<https://dataemploi.francetravail.fr/emploi/offre-et-demande/offres-et-demandeurs/EPCI/244500468>

<https://www.orleans-metropole.fr/la-metropole>

<https://www.orleans-metropole.fr/actualites/detail/quartiers-prioritaires-un-nouveau-contrat-de-ville-signe#c7440>

<https://www.orleans-metropole.fr/la-metropole/le-territoire-et-ses-atouts>

<https://www.orleans-metropole.fr/actions-et-services/mobilite-et-deplacements/tram-/bus-/transport-a-la-demande>

<https://www.orleans-metropole.fr/actions-et-services/mobilite-et-deplacements>

<https://www.orleans-metropole.fr/actions-et-services/mobilite-et-deplacements/politique-de-mobilite>

<https://statistiques.francetravail.org/bmo/bmo?fc=2421&lc=0&pp=2024&ss=1>

[https://www.orleans-metropole.fr/fileadmin/orleans-metropole/MEDIA/document/urbanisme/plan\\_local\\_urbanisme\\_metropolitain/PLUM/PIECES\\_1.0.0/1.1.0\\_-\\_Rapport\\_de\\_presentation\\_Tome\\_1\\_diagnostic\\_socio-economique.pdf](https://www.orleans-metropole.fr/fileadmin/orleans-metropole/MEDIA/document/urbanisme/plan_local_urbanisme_metropolitain/PLUM/PIECES_1.0.0/1.1.0_-_Rapport_de_presentation_Tome_1_diagnostic_socio-economique.pdf)

[https://wiki.openstreetmap.org/wiki/Orl%C3%A9ans\\_M%C3%A9tropole/Projets/Limites\\_administratives](https://wiki.openstreetmap.org/wiki/Orl%C3%A9ans_M%C3%A9tropole/Projets/Limites_administratives)

<https://observationsociale-centre.org/images/oscard/download/2020/OSCARD-4.pdf>

<https://www.tao-mobilites.fr/fr/yP-Plans-et-fiches-horaires.html>

<https://www.mlo.fr/>

